



Licenciement pour cause réelle et sérieuse

Par **pacouzen59**, le **26/02/2009** à **12:56**

je suis aniateur social en CDI depuis 1985 dans la meme entreprise.

Depuis novembre 2007 j'ai rencontré des problemes avec un collegue de travail (harcèlement)

Après un entretien collectif avec nos responsable en novembre 2008 tout est rnré en ordre.

Le 22 janvier 2009 de mon retour apres ma pause déjeuner, l'ordi du bureau messagerie

ouverte je me rend compte que mon collegue en date du 14 01 09 a envoyé un mail me

concernant. j'ai tél à ma direction et suite à celà j'ai reçu une convocation en vu d'un entretien pour licenciement.

Motif le collegue peut attaquer l'employeur en déposant plainte car atteinte à sa vie privée.

suite à l'entretien préalable je reçois une lettre de licenciement et doit faire 2 mois de préavis.

Dois je faire mon préavis sur mon lieu de travail ou l'employeur peut il me fixer un autre endroit qui n'a rien à voir avec mon emplois?(mise au placard)

qu'elle seront mes indemnités licenciement apres 25 ans de service

Je precice que l'on ne me reproche en aucun cas ma façon de travailler.

merci